

SEANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de mars, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 7 mars 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, NIGON Florent, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, DUBOST Séverine, AGUES Nicolas, DEFRETIERE David

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, SUCHET David procuration à NIGON Florent

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 31 janvier 2024.

Le Maire demande une modification de l'ordre du jour et propose l'ajout de 4 points (Encaissement chèque Groupama mur et rambarde de la place de l'Eglise, choix des entreprises réparation mur et rambarde place de l'Eglise, le Plan de lutte contre les déchets abandonnés et le choix des entreprises pour les travaux de rejointement des murs de l'église).

1 – REMPLACEMENT DU POTEAU D'INCENDIE FAVODON

Le poteau d'incendie situé au lieudit Favodon a été détérioré. Il est nécessaire de le réparer. Un devis a été obtenu auprès du syndicat Sioule et Morge pour un montant de 1 163,09 € HT. Le Maire propose de valider ce devis.

VOTE POUR : 14

2 – DEVIS COMPLEMENTAIRE – PLANTATION BOIS DE MONTIGNAT

Pour rappel, il a été validé en aout 2023 des travaux de reboisement dans le bois de section de Montignat pour un montant de 49 279.04 euros TTC. Ces travaux consistent à la plantation de nouvelles essences (Pins laricio de Corse – douglas vert – Chêne sessile – répulsif anti gibier ainsi que des dégagements.) dans les parcelles 1 – 2 et 5 du bien de section de Montignat.

Les travaux sont en cours et il apparaît que des plantations supplémentaires vont être nécessaires (1 300 plants supplémentaires : 900 Pins laricio et 400 Douglas vert). Des devis ont été demandés par l'ONF, et l'entreprise individuelle d'exploitation forestière de Pierre TERRADE propose de réaliser ces travaux de plantation pour un montant de 3 287.50 euros HT, soit 3 592.05 euros TTC.

VOTE POUR : 14

3 – PROJET D'ELABORATION PLAN LOCAL D'URBANISME

Suite à :

- La loi Alur (ou Accès au Logement et Urbanisme Rénové) n°2014-336 du 24 mars 2014 qui vise à promouvoir la construction par une réforme du droit de l'urbanisme. Cette loi a prévu le transfert automatique de la compétence en matière de PLU aux communautés de communes.
- La loi Climat et résilience du 22 août 2021 a posé un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon de 2050.

Pour rappel, le plan d'occupation du sol (POS) de la commune est caduc depuis 2017. Par conséquent la commune est actuellement sans document d'urbanisme et donc régit par le règlement national d'urbanisme (RNU) ce qui entraîne des difficultés pour répondre aux administrés sur les zones constructibles et non constructibles. Par ailleurs les dossiers sont soumis à l'avis parfois de manière très subjective. C'est pourquoi afin de conserver la main sur le foncier de la commune (et de disposer d'un droit de préemption), il est proposé d'élaborer un document d'urbanisme et plus précisément un plan local d'urbanisme (PLU). Ce document doit permettre de comprendre le contexte territorial et surtout de définir un projet d'aménagement. Il s'agit de définir une stratégie foncière à l'échelle de la commune. Cette procédure est longue (environ 2 ans) et sera portée par un bureau d'études. Le coût moyen de cette procédure est de 30 000 euros. Les services de l'Etat ont fait parvenir une liste non exhaustive de bureaux d'études susceptibles de réaliser le document d'urbanisme.

Des subventions existent et pourront être déposées auprès des services de l'Etat (à hauteur de 50%) et aussi du Conseil départemental (forfait de 5000 euros).

Le Maire propose de prendre attache avec plusieurs bureaux d'études et de déposer les demandes de subventions auprès des financeurs.

VOTE POUR : 14

4 – PROJET D'UN EQUIPEMENT SPORTIF – DEPOTS DEMANDES DE SUBVENTIONS

L'accueil des Jeux Olympiques sur le territoire Français, à encourager l'Etat à inventorier les équipements existants et à lancer « le plan 5000 équipements 2022-2024 ». Ce plan doit permettre d'encourager la pratique sportive sur l'ensemble du territoire. L'axe 1 de ce plan concerne les équipements de proximité afin d'encourager la pratique sportive au plus près habitants. La commune s'est rapprochée d'un constructeur de pumptrack (entreprise Volcano Seed située sur Riom) afin de connaître les avantages, les inconvénients, la faisabilité et le budget. Un pumptrack est un équipement de multi-glisse, il s'agit d'une piste de bosses bitumée pour les fauteuils roulants, les tricycles, les rollers, les trottinettes, les skates, les vélos et les draisienues. Le coût estimé est 105 900 euros HT. Malgré des subventions à hauteurs de 80 %, l'autofinancement minimum de 20% nécessaire reste très conséquent. Au vu de l'important investissement mais également des frais de fonctionnement d'un tel équipement, il n'est pas souhaité donner suite à ce projet.

VOTE CONCRE : 14

Un autre équipement intéresse la commune. Il s'agit d'acquérir 3 tables de ping-pong extérieures. Le coût est de 5 075 euros HT.

Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence du Sport à hauteur de 50 % et de la Communauté de communes à hauteur de 30 %.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Equipement	5 075 €	Agence du Sport	2 538 €
		Pôle de Pleine Nature	1 523 €
		Autofinancement	1 015 €
TOTAL	5 075 €	TOTAL	5 075 €

VOTE POUR : 14

5 – BOIS CONSSORTS LAUVERGNE DON 1 EURO

Pour rappel lors du Conseil municipal du 29 octobre 2021, il avait été délibéré un leg de deux parcelles de bois (ZT 64 – ZW 53) situées vers le lieudit Prégglomard, des Consorts LAUVERGNE, domiciliés à Clermont Ferrand. En l'état la délibération ne peut pas être acceptée. Il ne s'agit pas d'un leg mais d'un don.

Le Maire propose d'accepter le don pour 1 euro symbolique.

VOTE POUR : 14

6 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Suite à l'entretien individuel annuel de l'agent en charge de la cantine il apparaît que la quotité de travail ne permet pas de réaliser les tâches demandées. Actuellement le poste à 17.5/35^{ème} entraîne de nombreuses heures supplémentaires. Il est proposé de créer un nouveau poste d'adjoint technique à 23/35^{ème} à partir du 1^{er} avril 2024.

VOTE POUR : 14

7 – PROJET DE MULTISERVICES – CHOIX D'UN BUREAU DE CONTROLE

Afin de valider les travaux de réhabilitation de l'ancienne poste en multiservices et en logement, le cabinet d'architectes ACA Architectes demande un « Contrôle Technique du Bâtiment ». Pour rappel la mission de bureau de contrôle est une obligation légale. Un devis auprès de l'APAVE a été demandé. La mission a un coût de 5 550 euros HT.

VOTE POUR : 14

8 – ASSURANCE GROUPAMA ENCAISSEMENT CHEQUE ACOMPTE GRELE

Suite à la tempête de grêle du 3 juin 2022 et à la visite des experts en assurance, un premier déblocage (acompte de 471 388 euros) est parvenu à la commune pour le lancement des travaux de réparation des toitures endommagées. Un deuxième déblocage est prévu sur factures à hauteur de 187 000 euros. Puis 93 000 euros devraient être perçus en Fonds de compensation de TVA (FCTVA).

Il a bien été établi qu'aucun bâtiment endommagé ne contient d'amiante.

Les travaux de réparation pourront donc prochainement débuter (les mobil homes du camping municipal – le restaurant du plan d'eau – les deux logements communaux situés route d'Ebreuil et le clocher de l'église).

Le Maire demande l'autorisation d'encaisser le chèque d'acompte de 471 388 euros.

VOTE POUR : 14

9 – ASSURANCE GROUPAMA ENCAISSEMENT CHEQUE MUR RAMBARDE PLACE DE L'EGLISE

Suite à l'incident entre une remorque et le « mur - rambarde » de la place de l'Eglise, un chèque de Groupama d'un montant de 4 548.19 euros est parvenu afin de réaliser les travaux de réparation.

Le Maire demande l'autorisation d'encaisser ce chèque.

VOTE POUR : 14

10 – CHOIX DES ENTREPRISES REPERATION MUR RAMBARDE PLACE DE L'EGLISE

Les travaux de réparation consistent à la reprise du mur à l'existant et à la fabrication sur mesure et pose d'un garde-corps et d'une main courante suivant modèle existant pour remise en conformité. Plusieurs devis ont été obtenus. Il est proposé de retenir :

- Pour la reprise du mur : l'entreprise 2piR située 3 rue de Chambriat 63460 Artonne, pour un montant de 920 euros HT, soit 1 104 euros TTC.
- Pour la reprise du garde-corps : l'entreprise Savoir Fer de François PERRIN située lieudit Barry 63560 Teilhet, a fait parvenir sa proposition pour un montant de 3 770 euros HT, soit 3 770 euros TTC. La SARL SOUCHAL située 5 rue Herment 63380 Condat en Combraille doit faire parvenir sa proposition très prochainement.

Le Maire propose de retenir l'offre la plus intéressante pour la reprise du garde-corps dans la limite de 3 070 euros HT.

Le Maire propose de valider ces travaux.

VOTE POUR : 14

11 – NUMEROTATIONS DE DEUX BÂTIMENTS

Il y a lieu d'attribuer le numéro 4 rue des Semences (ancienne coopérative) appartement à la commune de Servant, parcelle AP 132.

Il y a lieu d'attribuer le numéro 5 bis La Cassière appartement à Mme LARGET Marion et M. LANORE Nicolas, parcelle YB 116.

VOTE POUR : 14

12 – REJOINTEMENT MURS INTERIEURS EGLISE – DEPOT DEMANDE DE SUBVENTION

Pour rappel, la commune a obtenu en 2019 une DETR (d'un montant de 7 922 euros) pour le remplacement de certains vitraux et le rejointement des murs intérieurs de l'Eglise. La Préfecture vient d'octroyer un délai supplémentaire (novembre 2024) afin de ne pas perdre cette subvention. En effet dans cette opération seule la partie des vitraux a été réalisée et subventionnée. Un nouveau devis a été demandé et obtenu auprès de l'entreprise 2piR, située 3 rue de Chambriat 63460 Artonne, pour un montant total de 12 924 euros HT, soit 15 508.80 euros TTC. Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès du Conseil régional au titre du Contrat Ruralité pour un montant de 6 462 euros qui permettrait de financer ce rejointement à 80%.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de rejointement	12 924.00 €	DETR 2019	3 877.20 €
		Conseil régional	6 462.00 €
		Autofinancement	2 584.80 €
TOTAL	12 924.00 €	TOTAL	12 924.00 €

Le Maire demande l'autorisation de déposer cette demande de subvention auprès du Conseil régional.

VOTE POUR : 14

13 – REJOINTEMENT MURS INTERIEURS EGLISE - VALIDATION DEVIS

Un nouveau devis a été demandé et obtenu auprès de l'entreprise 2piR, située 3 rue de Chambriat 63460 Artonne, pour un montant total de 12 924 euros HT, soit 15 508.80 euros TTC.

Le Maire propose de valider ces travaux par l'entreprise 2piR.

VOTE POUR : 14

14 – BUDGET OUVERTURE DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Maire propose d'ouvrir le quart des crédits d'investissement. Cela correspond à 333 117 euros afin de mandater des factures d'investissement (notamment des études et des travaux pour 118 966 euros).

VOTE POUR : 14

15 – REGIE CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE TPE

Afin de proposer le règlement par carte bancaire au camping, il est nécessaire de louer un TPE. Plusieurs entreprises ont été contactées et la commission en charge du camping a choisie l'offre de l'entreprise Sextant Monétique, dont le siège social est le Pôle technique et commercial 4 rue Tournefort 42 000 SAINT-ETIENNE, pour un montant de 17.90 euros HT /mois. A cela s'ajoute des frais de dossier. Cette location de TPE représente 300.70 euros HT, soit 360.84 euros TTC/an. Cette offre est une location annuelle du TPE.

Il est proposé de valider cette offre.

VOTE POUR : 14

16 – PLAN DE LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES (PLDA)

Les dépôts sauvages sont régulièrement constatés et gérés directement par les agents communaux. Les collectivités qui ont la compétence « propreté » en charge du nettoyage de ce type de déchets ont désormais la possibilité de signer une convention avec l'éco-organisme CITEO et pourront ainsi bénéficier de soutiens financiers.

Destinée aux communes de moins de 5 000 habitants, la convention, d'une durée de 3 ans, est nécessaire pour le versement d'un montant annuel au titre de cette lutte contre les Déchets Abandonnés. Un soutien financier (selon classement INSEE commune) de 0.9 € par habitant en secteur rural est proposé. Un formulaire est à compléter (temps passé, moyens mis à disposition, budget consacré...). Cette convention permettra de collecter $551 \times 0.9 \text{ €} = 495.9 \text{ €/an}$.

L'adjoint au Maire propose de valider cette convention.

VOTE POUR : 14

INFORMATIONS DIVERSES

- Une proposition d'exposition photographique a été déposée en mairie. L'objectif est de favoriser la visibilité de notre village et de son patrimoine à travers une activité artistique. Le thème proposé est « un été à Servant » et « Ma définition des couleurs ». Ce projet consiste à exposer 36 photographies 50X50 en forex sur des piquets rabotés pin autoclave. Le coût est de 2 304 euros. Le projet fait l'unanimité.
- Un devis en est attendue de la part du syndicat Sioule et Morge pour l'implantation d'une bouche incendie devant La Poste + un branchement au 4 re des semences + 6 compteurs d'eau au Pré des Sœurs + 2 compteurs à l'ancienne Poste.
- Mardi 19 mars rendez-vous avec un porteur de projet pour un projet photovoltaïque.
- Plantation entrée de bourg par le lotissement : l'entreprise a annulé sa commande pour un problème de bornage des terrains par rapport au talus communal.
- Des formations culturelles sont proposées par le Conseil départemental.
- Villages d'Avenir : une journée de rencontre avec le chargé de projet Yvan DONADIEU, la DDT, le CAUE et les 6 communes a eu lieu le lundi 19 février.
- Rendez-vous le 25 mars avec Alexia GREFFET du CAUE pour l'élaboration du cahier des

- charges pour la recherche d'un bureau d'études.
- Prochainement réunion de révision du SCOT au SMADC.
 - Rendez vous le mardi 19 mars à Durmignat avec le cabinet REALITES et DESCOEUR pour un entretien sur l'élaboration d'un PLU.
 - Cérémonie du 19 mars prévue à 11h30 (Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc).
 - Cybersécurité : le risque d'intrusion numérique est réel. L'ADIT 63 propose une mission de conseiller RGPD. Cette mission pourrait être intéressante.
 - Course cycliste « Prix de la municipalité » prévue le 30 mars.
 - Le débat public pour la mine de Lithium a démarré. Des réunions sont en cours.
 - Les travaux de remplacement du réseau d'eau potable ont débuté courant février. Ces travaux consistent eu remplacement des conduites d'eau sous les routes départementales. Les travaux devraient durer plusieurs semaines.
 - Ecole – Foirail : les travaux ont été réceptionnés. Il y a quelques réserves qui devraient être levées sous quelques semaines.
 - Gémapi : les travaux d'amélioration des cours d'eau sont achevés. La réception des travaux est prévue le 11 avril.
 - Campagne de stérilisation des chats errants terminée. Jérôme BOREL a assuré la distribution des cages et le transport des animaux. 8 chats ont été stérilisés et relâchés sur site.
 - Document d'orientation budgétaire (DOB) de la Communauté de communes réalisé le mardi 5 mars. Pas de gros projets d'investissement sur le territoire communautaire mais des participations en fonds de concours auprès des communes membres (Fonds émergence).
 - Départ de la salle des fêtes d'une balade du club automobile qui était présent lors du Téléthon, le 14 avril (la commune accueillera le club et offrira le café).
 - Réunion des associations pour l'organisation de la fête patronale le 2 avril à 19h.
 - Réunion du CCAS le 11 avril.
 - Prochain conseil municipal le 12 avril. Les documents du budget seront envoyés 12 jours en amont pour la bonne compréhension de tous.
 - M. BOURSON Gérard conseiller aux décideurs locaux du trésor Public viendra le 22 mars sur la commune afin de travailler sur le budget de la commune.
 - Matinée citoyenne prévue le 23 mars 9h.
 - Il est proposé de se rapprocher de la commune de Moureuille pour le graff du transformateur Enedis afin de voir si cela est possible sur le transformateur situé rue des écoles.

La séance est levée à 22h30